

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 4 mai 1912.



A question de la Pâque suit toujours son chemin et des articles, dans un sens ou dans l'autre, commencent à paraître dans les journaux. On a été très étonné que la *Croix* de Paris ait écrit en faveur de la fixation à jour déterminé de la Pâque. C'est une question de discipline ecclésiastique où les opinions sont encore libres, puisque le Souverain-Pontife ne s'est pas prononcé et peut-être ne se prononcera pas; mais la position prise par ce journal, dont les sentiments éminemment catholiques ne font doute pour personne, a été l'objet de nombreux commentaires. Cette position en effet pouvait provenir de deux causes différentes. Ou telle était l'opinion du rédacteur qui a fait l'article; ou, par suite d'informations que ce journal pouvait avoir reçues de Rome, il avait lieu de croire que le Saint-Siège penchait pour une modification de la discipline ecclésiastique sur ce point; et voyant, ou croyant voir, se lever un vent favorable à cette modification, il orientait par avance ses voiles dans ce sens.

— Mais laissant de côté cette controverse, dont la *Scmaine religieuse* a indiqué déjà les lignes essentielles, supposons que rien ne vienne modifier la discipline traditionnelle, et comme l'année prochaine Pâques tombera le 23 mars, examinons quand ce fait s'est déjà produit et quand il se produira de nouveau. Pâques peut au maximum être fixé au 22 mars. Ce fait, très rare, s'est produit pour nous limiter au siècle dernier, en 1818, et ne se renouvellera point avant l'an 2,000. Pâques le 23 mars est un aussi un fait rare, mais qui l'est moins. Nous avons eu Pâques le 23 mars en l'année 1856;